Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200715-2020-082-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-082 / 8-8-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.
Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, JL. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT : ANNULATION DU CONCOURS FLEURISSONS VOIRON 2020

Rapporteur : Lydia RUELLO-MOGORE

EXPOSE :

Chaque année la Ville de Voiron organise un concours intitulé « Fleurissons Voiron » pour les balcons et maisons fleuries.
Compte-tenu du contexte de crise sanitaire actuel, de la période de confinement général imposée par les pouvoirs publics liée au Covid-19, très peu de voironnais se sont manifestés pour participer au concours.
En conséquence, le concours tel qu'organisé les années précédentes est exceptionnellement annulé pour l'année 2020.
Toutefois il est proposé de récompenser par un bon d'achat d'une valeur de 30 euros, à retirer chez les horticulteurs fleuristes associés à l'opération toutes les personnes ayant répondu à l'invitation de participer au concours Fleurissons Voiron, après vérification de la qualité du fleurissement réalisé.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Urbanisme et Qualité de Vie du 7 juillet 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la remise d'un bon d'achat de 30 euros aux personnes s'étant manifestées pour participer au concours.

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200715-2020-082-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits Environnement fonction 92823, compte nature 6257.

DECISION : La proposition est **ADOPTEE à L'UNANIMITE (35 POUR)**

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VOIRON (ISÈRE)